

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

Séance du jeudi 18 janvier 2024

Date de la convocation: 04/01/2024

Membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 10

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Jacqueline BOULANGÉ, Serge POTEL, Alain PEYROU

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2024_01 - Objet : Panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective - Demande de subvention au titre de la Dotation Soutien à l'investissement local 2024

Mme le Maire rappelle la délibération DE_2023_10 du 23 février 2023 ayant pour objet : Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air : installation de panneaux photovoltaïques.

Le projet est estimé à 95 833.00 euros HT (soit 115 000.00 euros TTC).

Considérant que la municipalité a choisi de s'inscrire dans la transition écologique en produisant de l'énergie propre,

Considérant que EDF-OA a transmis des devis de raccordement pour les deux sites,

Considérant que le Préfecture autorise la Mairie a représenter le dossier de demande déposé en 2023 et non priorisé par les services de l'Etat sous réserve qu'il soit à l'identique,

Mme le Maire propose de déposer une demande de dotation de soutien à l'investissement local ai titre de l'année 2024 et présente le tableau de financement comme suit :

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en euros HT	Montant de la subvention en euros HT
DSIL 2024	60.00	95 833.00	57 500.00
Autofinancement	40.00	95 833.00	38 333.00
TOTAL	100.00	95 833.00	95 833.00

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_01-DE

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le projet des travaux à réaliser, de demander, à M. le Préfet une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local aussi élevée que possible comme indiqué ci-dessus, et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Il pourra être modifié en fonction de contractualisations en cours.

Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget 2024.

A Lacapelle-Viescamp, le 19 janvier 2024
Le Maire
Maryline FORTICUET




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/01/2024
et publié ou notifié
le 19/01/2024

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_01-DE